

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-30/2021**

Date de convocation et d'affichage : 7 mai 2021

Objet : Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet au service périscolaire.

L'an deux mil dix-vingt-et-un et le douze mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – SALATA Philippe.

Excusés : ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – VANDECASTEELE Corinne – BABILLON Agnès.

Absents : Néant.

Procuration : ANGE Josianne à ROBIN Christèle – JUVENON Marie-Hélène à LARUE Fabrice – VANDECASTEELE Corinne à SALATA Philippe – BABILLON Agnès à AUROUX François.

Christèle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu la fin du contrat PEC au service périscolaire à compter du 8 juillet 2021,
- ◆ Vu le dispositif de FIPH,
- ◆ Vu la commission du personnel communal,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que pour le bon fonctionnement du service périscolaire la commission du personnel communal a convenu de la nécessité de conserver le poste créé précédemment pour un PEC pour l'animation sur le temps périscolaire à temps non complet (11 heures hebdomadaires) prenant fin au 8 juillet 2021.

Considérant que, l'agent au service périscolaire recruté en PEC jusqu'au 8 juillet 2021 a donné entière satisfaction et qu'il est proposé de le nommer sur le poste dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 1 an prévu pour le recrutement des travailleurs handicapés (article 38 alinéa 7) à temps non complet pour l'animation sur le temps périscolaire.

Considérant que, dans ce cadre, une demande d'aide auprès du FIPH sera également sollicitée.

Envoyé en préfecture le 17/05/2021

Reçu en préfecture le 17/05/2021

Affiché le 17/05/2021

ID : 026-212600969-20210512-D30_2021-DE

SLO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet pour exercer les fonctions d'agent d'animation sur le temps périscolaire.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 17 mai 2021.

Le Maire
Fabrice LARUE

